

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS POUR

une demande de crédit d'étude de fr. 110'000.- pour l'aménagement de dépôts destinés aux archives communales et aux Musées.

Préambule	1
L'état des lieux des archives communales	1
Premier constat : conservation précaire et finances communales qui le sont tout autant	1
Première intervention de la Commission de gestion	2
Deuxième intervention de la Commission de gestion	2
Recherches d'une localisation	3
Troisième intervention de la Commission de gestion	4
Création d'un poste d'archiviste	4
Migrations	4
Etude d'un dépôt provisoire	5
Quatrième intervention de la Commission de gestion	5
Cinquième intervention de la Commission de gestion	5
Projet des Quatre-Marronniers	6
Projet actuel	6
Stratégie d'archivage	6
Caractéristique des locaux	8
Aspect financier	9
Conditions de location du dépôt 4 de la halle au Champs Lovats	9
Détail du coût	9
Proposition	10

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Ce préavis est l'aboutissement (provisoire) d'un long, patient et très sinueux cheminement. En effet, la question de l'entreposage des archives communales est posée depuis des lustres et a connu bien des rebondissements que nous résumons ci-après :

L'état des lieux des archives communales

Premier constat : conservation précaire et finances communales qui le sont tout autant

Le 11 août 1994, la Municipalité relevait, lors de sa séance : « Vu l'exiguïté de l'actuel local central d'archives situé au premier étage de l'Hôtel de Ville et la précarité des conditions de conservation des locaux aménagés à cet effet dans les combles de l'Hôtel de Ville, la Municipalité décide le principe d'intégrer dans un prochain projet de construction communale, par exemple le collège du quartier des Bains, un abri pour biens culturels,

susceptible d'être subventionné, en vue d'un regroupement de toutes les archives communales. »

Première intervention de la Commission de gestion

Cette situation n'avait pas échappé à la Commission de gestion qui, simultanément, émettait une observation sur la gestion de la Municipalité qui y répondait dans un préavis du 12 octobre 1994 :

1ère observation

Aux archives communales, la Commission invite la Municipalité à établir un plan d'action qui consisterait en priorité à sauvegarder le précieux patrimoine que constituent les archives sub-récentes.

Réponse :

L'archivage de documents concernant les diverses sections de l'administration communale est centralisé jusque vers 1920. Pour les années postérieures, la plupart des documents sont conservés dans les archives décentralisées des divers services.

L'observation de la Commission est judicieuse et la Municipalité se propose d'opérer en deux temps :

- 1. Recensement, tri et mise en répertoire informatique des archives sub-récentes, puis anciennes. L'élaboration d'un tel répertoire, indiquant le lieu d'entreposage de chaque document, permet le maintien de leur entreposage en des endroits différents. Cette dispersion rend cependant les recherches malcommodes.*
- 2. Regroupement des archives anciennes et sub-récentes en un seul endroit, par exemple dans un abri pour les biens culturels (dont la construction serait subventionnée), qui pourrait être intégré dans une future construction communale, comme l'école des Bains.*

Le recensement initial et indicatif des volumes à trier et à répertorier peut se faire sans problème majeur. En revanche, le tri et la mise en répertoire exigent l'engagement de personnel supplémentaire et spécialisé, qu'il n'est pas possible d'envisager dans le court terme en raison des économies qu'impose l'état des finances communales.

Nonobstant l'état alors préoccupant des finances communales, la Municipalité décidait, en juillet 1997, de faire dresser un état de la situation par M. D. de Raemy, historien.

Dans sa séance du 17 décembre 1998, la Municipalité prenait ainsi connaissance d'un rapport intermédiaire du mandataire qui mettait en exergue l'état préoccupant de certains dépôts d'archives et la très grande dispersion de ceux-ci. Elle chargeait un groupe d'étude d'examiner les possibilités susceptibles d'être envisagées pour un regroupement physique des archives communales.

Deuxième intervention de la Commission de gestion

L'année suivante, examinant la gestion de l'année 1998, la Commission de gestion revenait à la charge et la Municipalité répondant, dans son préavis du 22 octobre 1999 :

Observation no 4 :

La Commission demande que toutes les archives de la Commune soient inventoriées et conservées en sécurité selon leur catégorie d'importance (finances, histoire, divers), pouvant être utilisées par les historiens. Il ne faudrait pas détruire certains documents par manque de place ou par manque de confidentialité.

Réponse :

Ce n'est pas la première fois que la Commission de gestion aborde cette question. En 1994, lors de l'examen de la gestion 1993, elle avait déjà émis l'observation et le vœu suivants :

1ère observation

Aux archives communales, la Commission invite la Municipalité à établir un plan d'action qui consisterait en priorité à sauvegarder le précieux patrimoine que constituent les archives sub-récentes.

2ème vœu

La Commission invite la Municipalité à faire répertorier les archives communales par un archiviste professionnel qui sera apte à juger la destruction du superflu ou de l'inutile, et enfin à long terme, d'envisager leur centralisation sous un même toit.

Réponses : voir plus haut

Après avoir retenu, puis abandonné pour des raisons financières, l'idée d'aménager un local pour la protection des biens culturels dans le Collège de la Passerelle, la Municipalité prit, dans sa séance du 24 juillet 1997, à la suite d'une visite de l'Archiviste cantonal, la décision de charger un consultant extérieur d'évaluer les besoins en archives de l'administration communale, en tenant compte des archives actuelles, des archives "récentes" dispersées dans tous les services, et des archives vivantes des services, ainsi que du volume de documents traité par chaque service chaque année. L'étude porta aussi sur les locaux actuellement à disposition des différents services et sur l'organisation la plus rationnelle à leur donner, ainsi que sur le profil et le cahier des charges d'un éventuel poste d'archiviste. Dans sa séance du 30 octobre 1997, elle décidait d'engager à cet effet un crédit d'étude de fr. 36'000.-. Dans sa séance du 17 décembre 1998, la Municipalité prit acte du dépôt d'un rapport intermédiaire du consultant et chargea un groupe de travail d'examiner les possibilités susceptibles d'être envisagées pour un regroupement physique des archives communales et dans l'immédiat, d'aviser les services de ne plus détruire de documents avant qu'une politique d'épuration précise ne soit mise en place.

Les premières analyses démontrent que la solution la plus rationnelle consisterait en l'entreposage des archives anciennes à la Bibliothèque publique, où elles seraient conservées et consultables parallèlement au Fonds ancien. Cette solution n'est cependant pas envisageable à court et moyen termes : la Bibliothèque publique a juste les locaux qui lui suffisent et le Fonds ancien y est déjà à l'étroit; une extension des locaux dévolus à la Bibliothèque publique pour les affecter aux Archives anciennes se heurte aussi au problème (coûteux) de la consolidation des planchers du bâtiment. Pour les archives récentes, la solution d'avenir serait un entreposage et un tri centralisés des archives des différents services, couplé à un système de gestion électronique des documents (produit OFISA déjà en fonction, et à satisfaction des utilisateurs, à Echallens et à Cossonay). Cela suppose l'adaptation de l'informatique communale à cette nouvelle application, l'adaptation de certaines mentalités dans notre administration et, surtout, l'aménagement d'un local susceptible d'accueillir env. 2'000 m linéaires de documents et les surfaces nécessaires aux opérations de tri par un documentaliste. C'est donc une musique d'avenir. Dans l'immédiat, nous resterons attentifs aux soins à apporter à l'entreposage des documents produits par l'activité de l'administration, pour ne pas compromettre de futures opérations de tri et de répertoriage, à entreprendre lorsque la situation financière de la Commune se sera suffisamment améliorée pour lui permettre de se doter des locaux, du matériel et du personnel nécessaires.

Lors de la séance du Conseil communal du 2 décembre 1999, la Municipalité précisait cependant, lors de la discussion de ce préavis, que les conclusions finales de l'étude confiée à M. De Raemy sont encore attendues et qu'il est donc prématuré de prendre maintenant des options définitives.

Recherches d'une localisation

Le mois suivant, elle prenait en outre acte d'un rapport mentionnant qu'il n'était pas envisageable d'installer dans le sous-sol du futur collège du Cheminet un dépôt centralisé pour les archives communales, solution envisagée un moment.

Elle entreprenait, dans le cours de l'année, diverses visites de locaux d'archives, dont celle des archives de Montreux, récemment installées dans un bâtiment transformé.

Troisième intervention de la Commission de gestion

Dans son rapport sur la gestion de 1999, la Commission de gestion rappelait ses préoccupations et adressait une observation à laquelle la Municipalité répondait dans un préavis du 21 juillet 2000 :

Observation no 3 :

La Municipalité doit tout mettre en œuvre pour trouver un local d'archives soit dans un nouveau bâtiment, soit dans un ancien.

Réponse :

Le problème de la conservation et de la gestion des archives communales a déjà occupé les Commissions de gestion antérieures. Une étude a été confiée à M. D. de Raemy, dont les conclusions finales sont toujours attendues, pour définir l'organisation future des archives. En tout état de cause, il faudra résoudre à court terme le problème du tri et du catalogage des archives récentes des différents services de l'administration communale, avec indexation des différents lieux d'entreposage. Cette opération exigera le recours à un professionnel qualifié dans le domaine de l'archivage et de la documentation. A toutes fins utiles, et en attendant de pouvoir évaluer de manière plus précise la situation, le principe de la création d'un poste d'archiviste-documentaliste à 50 % est porté dans le projet de budget 2001.

A moyen et long termes, il y aura lieu en plus de résoudre le problème de la dispersion des lieux d'entreposage des archives et leur regroupement en un seul lieu pour améliorer les conditions de leur conservation et leur consultation. Cela implique l'aménagement d'un local pouvant accueillir 2000 m linéaires de documents, soit d'une surface d'entreposage de 340 m² si l'on recourt à des rayonnages fixes, ou de 220 m² si l'on recourt à des rayonnages mobiles (type "compactus"), sans compter la surface encore nécessaire pour les travaux d'archivage et de consultation. En outre un tel local doit avoir une portance au sol de 1'200 kg/m² pour des rayonnages fixes ou de 2'000 kg/m² pour des rayonnages mobiles. Il doit offrir de bonnes conditions climatiques (température et humidité) pour la conservation des documents, être protégé contre l'incendie (local bétonné) et l'inondation. Enfin, le choix de l'emplacement du local devra prendre en considération les exigences d'une exploitation rationnelle en évitant une localisation trop excentrique et en recherchant au contraire une implantation au sein d'un bâtiment communal abritant déjà un service avec lequel une collaboration pourra s'organiser pour assurer une ouverture minimale à la consultation (administration générale ou bibliothèque publique par exemple).

Le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments est nanti de la question et étudie les possibilités d'implantations susceptibles de se concrétiser dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments ou de la réfection de bâtiments déjà construits.

Création d'un poste d'archiviste

L'automne de la même année, la Municipalité décidait de créer un poste d'archiviste dès l'année suivante et la Municipalité en adoptait le descriptif de fonction et le cahier des charges dans sa séance du 12 avril 2001, avec un taux d'activité de 70 % pour tenir compte de l'importance des interventions à court terme qui incomberont au titulaire en raison de la dispersion des dépôts d'archives actuels et du volume des archivages urgents qui l'attendent. En outre, dans sa séance du 17 mai 2001, la Municipalité admettait la localisation de l'archiviste dans le local de l'économat du Greffe, à cloisonner, en attendant que des locaux d'archives soient aménagés aux Anciennes Casernes, au plus tôt à partir de 2005.

Migrations

Dans le courant de l'année 2002, diverses décisions sont prises par la Municipalité au sujet de la localisation des services communaux qui seront effectives l'année suivante : transfert de la section administrative du STE à la rue de l'Ancien-Stand, regroupement des locaux attribués à URBAT au 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, redistribution des locaux du rez-de-

chaussée dans la configuration qui est encore la leur aujourd'hui, avec de nouveaux locaux administratifs (toujours provisoires) pour les archives.

Etude d'un dépôt provisoire

A la suite du moratoire décidé par le canton, la concrétisation d'un projet dans le périmètre des Anciennes Casernes dès 2005 devenait plus qu'hypothétique. La situation de l'entreposage des archives devenant de plus en plus préoccupante en raison tant des conditions d'entreposage que du manque de place, la Municipalité retenait, dans sa séance du 17 juin 2004, l'attribution aux Archives du local PCi des Quatre-Marronniers et du local « Plans-Fixes » de la Marive, et elle chargeait en conséquence le Service de l'urbanisme et des bâtiments d'étudier, en collaboration avec l'archiviste, les travaux à entreprendre et à porter au projet de budget 2005.

Quatrième intervention de la Commission de gestion

En 2004 encore, la Commission de gestion manifestait une fois de plus ses préoccupations au sujet des archives et émettait un vœu auquel la Municipalité répondait dans son rapport de gestion pour 2004, édité au début de 2005 :

Vœu no 3

Mener une réflexion sur la recherche d'endroits pour l'archivage de documents en faisant un inventaire des locaux de la ville quant à leur utilisation.

Réponse

Des solutions étudiées par les Archives et Urvat, deux semblent réalisables dans un délai raisonnable et offriraient des conditions satisfaisantes.

- *La réaffectation de plusieurs cellules de l'abri PC du Collège des Quatre-Marronniers en dépôt d'archives.*
- *La réaffectation d'une surface industrielle du Quai de Nogent 5 en dépôt pour les Archives et les Musées.*

La première solution serait préférable, mais elle exige une redistribution des locaux.

Dans les deux cas, les places de travail des Archives et un dépôt seraient maintenus à l'Hôtel de Ville.

Dès octobre 2004 (affectation du rez du Quai de Nogent 5), les projets de dépôts prévoyaient d'associer les Archives, le Musée d'Yverdon et région et la Maison d'Ailleurs. Ces deux dernières institutions connaissant les mêmes problèmes de locaux que les Archives.

Cinquième intervention de la Commission de gestion

Examinant la gestion de l'année 2004, la Commission de gestion émettait une nouvelle observation, à laquelle la Municipalité répondait dans son préavis du 26 septembre 2005 :

Observation 4

Il subsiste de grands risques de dégâts d'eau en cas de fuite dans les locaux du fonds ancien de la Bibliothèque (cf. observation 4 dans le préavis n° 25/02 et observation 1 dans le préavis n° 29/04).

Réponse :

Suite au moratoire adopté par l'Etat jusqu'à fin 2007 (pour le moment) dans un certain nombre de ses investissements, la Municipalité cherche une solution de substitution à celle qui avait été retenue dans le périmètre des Anciennes Casernes, où il était prévu de regrouper les archives communales et divers dépôts des services culturels (bibliothèque et musées).

Projet des Quatre-Marronniers

Dans sa séance du 6 avril 2006, la Municipalité décidait notamment de valider le concept d'aménagement des Archives communales dans les sous-sols du Collège des 4-Marronniers et la répartition des cellules envisagées et d'adjuger un mandat d'étude à un bureau d'architectes pour chiffrer le coût des travaux.

A connaissance des conclusions de l'étude, la Municipalité décidait toutefois, dans sa séance du 31 mai 2007, de retenir l'installation à long terme des archives communales dans le bâtiment administratif à l'étude et à construire à la rue de l'Ancien-Stand, devant celui du SEY, compte tenu du coût relativement élevé de l'investissement nécessaire pour aménager des locaux de conservation de biens culturels (archives et collections muséales) dans les sous-sols du Collège des 4-Marronniers et des problèmes de difficultés d'accès et de risques liés au voisinage d'un cours d'eau. En attendant, et compte tenu de l'urgence qu'il y a maintenant à apporter une solution rapide aux problèmes d'entreposage des archives, de la Maison d'Ailleurs et du Musée, la Municipalité prenait l'option de trouver à bref délai une location de surfaces suffisantes pour un terme de 5-10 ans chez des tiers.

Projet actuel

La problématique de stockage rencontrée par les archives communales, le Musée d'Yverdon et Région ainsi que la Maison d'Ailleurs, est de plus en plus pressante. Le Service de l'urbanisme et des bâtiments et les représentants des entités précitées ont cherché des locaux pour remédier à cette situation.

Après plusieurs pistes avortées, pour des raisons de configuration, de réglementation et de timing, nous sommes en mesure de vous soumettre un projet pour des locaux dans les halles de la société ATL, aux Champs-Lovats.

Cette solution permet la centralisation d'une partie des emplacements de stockage sur le même site, ce qui n'est pas possible dans les bâtiments communaux. Elle offre plusieurs avantages que ce soit aux niveaux de l'accessibilité, de la sécurité et du regroupement.

L'emplacement initialement prévu pour les locaux de dépôts des musées ayant été loué depuis les premières tractations, la société ATL propose un autre emplacement dans la même halle.

Les besoins initiaux en surfaces de dépôt étaient d'environ 300 m², principalement dévolus aux objets nécessitant un conditionnement particulier. La configuration de la halle posait toutefois des problèmes pour l'optimisation de l'espace et du volume à traiter pour garantir les conditions de conservation.

Depuis lors, la société ATL a proposé de séparer la hauteur en deux par la mise en place d'une dalle en béton. Cette solution a l'avantage de résoudre les problèmes cités ci-dessus. Cependant, elle double la surface qui passe de 426 m² à 852 m², ce qui permet d'envisager une augmentation des surfaces d'entreposage.

Stratégie d'archivage

Il est important de pouvoir offrir un minimum de garanties pour les locaux d'archivage, aussi bien sur le plan de la sécurité que sur le plan de la conservation. Les archives communales ainsi que les deux musées, doivent prochainement recevoir des collections supplémentaires nécessitant certaines garanties par rapport aux points évoqués ci-dessus. Les locaux utilisés actuellement sont inadéquats et trop petits, ils mettent en péril le patrimoine existant et rendent délicate l'acquisition de nouvelles pièces.

La centralisation et l'aménagement d'un vrai dépôt des archives et musées est devenu inévitable pour garantir la bonne conservation des objets et documents à garder. Cette solution permettrait aussi de diminuer les coûts d'équipements et d'exploitation que peuvent engendrer de tels locaux.

Cette surface supplémentaire permettrait la libération de plusieurs locaux dans des bâtiments communaux (Quai de Nogent 5, combles de l'Hôtel de Ville, Marive, Anciennes Casernes, pour ne citer que les principaux).

Cela permettrait aussi de revoir l'affectation et l'aménagement des locaux libérés dans une approche plus générale de l'avenir de certains bâtiments.

Il est bien évident, que ce projet ne remettrait pas en cause la création d'espace d'archivage, dans le cadre du nouveau bâtiment administratif communal. Celui-ci abriterait principalement les archives vives et les documents consultables des archives communales. A cela viendrait s'ajouter les archives des entités intégrées dans le nouveau bâtiment communal, pour une surface d'env. 150 m² plus un local de travail ainsi que la totalité des éléments qui seraient déposés provisoirement par les archives communales dans le nouveau dépôt des musées aux Champs Lovats. Les places de travail du personnel des Archives et une salle de consultation y trouveraient aussi leur place.

2007 Situation actuelle	2008 Dépôt des Musées (Champs Lovats)	2012 ? Bâtiment administratif
Musée d'Yverdon et Région		
<u>Anciennes Casernes</u> o locaux 21 et 22 pour env. 63m ² <u>Quai de Nogent 5</u> o local droit sous-sol pour env. 60m ² o local gauche sous-sol pour env. 40m ²	Localisation définitive	Pas concerné
<u>Bibliothèque publique</u> o environ 70'000 clichés <u>Locaux administratifs</u> o collections d'ethnographie <u>Salles du château</u> o mobilier d'Yverdon pour env. 50 m ²	Localisation définitive	Pas concerné
Maison d'Ailleurs		
<u>Quai de Nogent 5</u> o combles pour env. 200 m ² o rez inférieur env. 40 m ² <u>Marive</u> o environ 20 vitrines d'exposition <u>Bibliothèque publique</u> o plusieurs milliers de documents papier <u>Bureau MdA</u> o bibliothèque pour env. 130 m ² <u>Atelier MdA</u> o matériel technique env. 30 m ²	Localisation définitive	Pas concerné

2007 Situation actuelle	2008 Dépôt des Musées (Champs Lovats)	2012 ? Bâtiment administratif
Archives communales		
<u>Hôtel de Ville</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ combles (logis d'Aigle Royal) ○ chambre nord-ouest, urbat, nord-est, palier pour env.65 m2 ○ combles (hôtel de ville) ○ divers emplacements ○ 1er étage fond des arts visuels env. 50 m2 <u>Marive</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ un local au sous-sol env. 10 m2 <u>Pompage de Grandson</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ deux chambres pour env. 20 m2 <u>Anciennes Casernes</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ ancien local du corps de musique <u>Ecole Pestalozzi</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ divers documents pour env. 2 m3 <u>Théâtre Benno Besson</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ combles, dépôt d'affiches <u>Service des énergies</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ 65 cartons pour env. 0.06 m3 	Localisation provisoire	Localisation définitive

Caractéristique des locaux

Composé d'un premier niveau d'environ 426 m² accessible de plain pied par une porte pour véhicules, puis d'un second niveau de même surface, à environ + 3.30 mètres, accessible par un escalier droit et une plate forme élévatrice, le dépôt proposé se trouve entre deux autres dépôts. Les murs mitoyens seront doublés et isolés sur leurs faces intérieures. La façade doit encore être doublée et isolée sur sa face extérieure. Quant à la toiture, elle comporte déjà une isolation d'environ 15 cm.

Malgré le fait que le bâtiment sera bien isolé après les travaux, une étude doit encore être faite pour dimensionner les installations techniques nécessaires au maintien des caractéristiques de conservation requises.

Dans le cadre des négociations entamées avec la société ATL, celle-ci prend à sa charge :

- l'installation d'une plate forme élévatrice,
- l'aménagement d'un escalier droit entre les deux niveaux,
- le doublage et l'isolation des murs mitoyens,
- le doublage et l'isolation de la façade,
- la création d'une dalle béton (charge 400 Kg/m²) entre les deux niveaux,
- la pose d'une porte de garage isolée pour l'entrée et
- l'aménagement d'un local sanitaire.

Les espaces partagés entre les trois entités que ce soit au rez ou à l'étage, ne seront pas cloisonnés. Seule une affectation des zones sur la base de délimitation tracée sur un plan est envisagée.

En matière de régulation de la température et de l'hygrométrie, seul le premier niveau sera équipé de manière pointue afin d'obtenir de bonnes conditions pour les objets les plus délicats. Le deuxième niveau sera juste isolé et chauffé, permettant des conditions de stockage acceptables pour des objets moins délicats.

Sur le plan technique, l'approche entre le dépôt des musées aux Champs Lovat et les locaux des Archives du nouveau bâtiment communal sera diamétralement opposée.

Dans le premier cas, nous avons à faire à des locaux existants qui nécessiteront des infrastructures techniques pour pouvoir garantir de bonnes conditions de conservation. Pour le nouveau bâtiment administratif, l'approche consistera à adapter le type de construction aux besoins de conservation permettant d'éviter les infrastructures techniques de régulation.

Aspect financier

L'aménagement du dépôt de la halle aux Champs Lovats aura un certain coût financier qui doit être chiffré. Ce coût comprend :

- l'installation d'équipements techniques nécessaires à la régulation du climat et à la sécurisation des espaces;
- les frais de petits aménagements divers ;
- la fourniture de mobilier d'entreposage (étagères mobiles et fixes, grilles, armoires à plans, etc.);
- le mobilier de travail ;
- le déménagement des objets des trois entités.

Actuellement, nos services n'ont pas les ressources nécessaires pour effectuer la suite de ce dossier qui consiste à définir précisément quels seront les travaux nécessaires à cette opération et à les chiffrer afin d'obtenir le coût global et pouvoir présenter une demande de crédit d'ouvrage.

C'est pourquoi, un mandat sera attribué à un bureau privé, afin de pouvoir avancer avec ce dossier et ne pas trop retarder sa réalisation qui devient de plus en plus pressante.

Conditions de location du dépôt 4 de la halle aux Champs Lovats

Durée initiale du bail commercial de 5 ans, puis renouvelable d'année en année.

Prix de la location de 426 m² à Fr 120.- pour le rez et 426 m² à Fr 90.- pour l'étage, pour un montant total annuel de Fr 89'460.- + charges.

Dans le cadre du premier projet de locaux d'archives au sous-sol du collège des 4 Marronniers, une étude a été faite pour un montant de fr. 30'000.-. Le projet ayant été abandonné il faut le prendre en compte dans le cadre de cette demande de crédit d'étude.

Détail du coût

Etude projet 4 Marronniers	Fr. 30'000.-
Etude projet Aux Champs Lovats	
○ Physicien du bâtiment	Fr. 30'000.-
○ Ingénieurs CVSE	Fr. 40'000.-
Divers et imprévus	Fr. 10'000.-
Total TTC	Fr. 110'000.-

